

Information : Etat d'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 11/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

Introduction

6 mois après la validation du P.P.I.F., le présent rapport a pour objet de rappeler les exigences de sa réussite et surtout à partir d'une première évaluation de l'avancement des actions et des opérations, de proposer des ajustements visant à redéployer les crédits impartis à certaines d'entre elles.

Par ailleurs afin d'optimiser la réalisation des projets qui constituent la commande politique, il est proposé la mise en œuvre d'un dispositif permettant de mobiliser les ressources et les moyens internes pour réussir ensemble les défis communautaires sur la période 2004-2006.

Ainsi, il est exposé dans un premier temps un rappel des résultats 2003, puis une revue par compétence pour 2004 et années suivantes mettant en évidence les mouvements en cours ou attendus.

Il est proposé que le Conseil de Communauté valide les réorientations proposées, soit pour l'exercice en cours, mais plus généralement en une de leur intégration dans les orientations budgétaires pour 2005.

I.1 – Les résultats 2003

Le compte administratif 2003 de la CAGB s'est établi à 109 M d'€, tous budgets cumulés répartis ainsi :

	Mouvement réel		Mouvement d'ordre		Total	
Section de fonctionnement						
En M. d'€	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	57,76	57,7	1,75	4,77	59,5	62,4
Budget annexe	30,8	33,7	2,75	0	33,58	33,74
Section d'investissement						
En M. d'€	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	7,1	7,26	5,79	2,75	12,9	10
Budget annexe	2,9	0,12	0,03	2,79	2,9	2,9
Total Général toutes sections et budgets						
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	98,63	98,81	10,33	10,3	108,87	109,1
Résultat net	+0,172		-0,028		+0,144	

Les taux de réalisation ont été de :

	Fonctionnement		Investissement	
	D	R	D	R
Budget Principal	93.7 %	98.3 %	75 %	69 %
Budget Annexe	98.6 %	99 %	43.9 %	44.1 %

Par compétence, les taux de réalisation ont été de :

	Dépenses	Recettes
Economie	84 %	39.6 %
Transport Budget principal	27.2 %	17 %
Voirie	85.7 %	
Habitat	59.7 %	
Politique de la Ville	95.2 %	100 %
Aménagement	68 %	75.4 %
Equipements culturels et sportifs	16.6 %	0 %
Environnement	54.6 %	0 %
Tourisme	88.4 %	100 %
Administration Générale	85.5 %	52 %
Les dépenses relatives au SDIS, au Sybert, aux collèges ont été réalisées à 100 %.		

Dans l'ensemble les taux de réalisation des compétences sont relativement bons cette situation s'expliquant par :

- Des dépenses réalisées qui résultaient d'engagements permettant de poursuivre les actions entreprises, notamment dans le domaine de l'économie avec le remboursement des avances à la ville de Besançon ou celles relatives aux travaux conduits par des syndicats mixtes mais également des études préparatoires à la réalisation des opérations.
- La dernière décision modificative de l'année 2003 qui a permis de procéder à d'importants réajustements des dépenses et des recettes.

La réalisation de la gestion de l'exercice 2003 a nécessité pour les budgets principal et annexe un besoin de financement nouveau réalisé en 2003 de 5,5 M d'€ portant ainsi l'encours de dette à 15,5 M d'€ au 31 décembre 2003.

1.2 - Les ajustements du PPIF : un arbitrage obligatoire

Le PPIF 2004-2006 arrêté en mars 2004 et débattu sur ses principes dès septembre 2003 par le Bureau réuni en séminaire à la Chevillotte a retenu les grandes orientations de notre collectivité tant en investissement qu'en fonctionnement.

1.2.1 Rappel des éléments de cadrage du PPIF :

La mise en œuvre des conditions qui subordonnent la réussite du PPIF est fondée sur un principe de base et 6 préconisations.

Le principe (pendant le PPIF) est que les engagements de la collectivité décrits dans le PPIF sont maximaux. Dans le cas de mesures nouvelles ces dernières se substitueraient à des opérations existantes.

▪ **6 préconisations :**

- Optimiser les recettes de la TPU par le développement économique.
- Minimiser les versements de fonds de concours aux communes afin d'éviter une dégradation de la DGF.
- Procéder à des transferts de charge financièrement neutres.
- Maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement et plus particulièrement celles du budget annexe transport en profitant de la prochaine négociation de la délégation de service public.
- Maintenir un besoin de financement compatible avec les capacités financières de la collectivité.
- Fiscaliser sur la REOM ou la TEOM perçue par les communes le coût de fonctionnement du SYBERT financés actuellement par la TPU.

Les données retenues dans le P.P.I.F. pour disposer de capacités budgétaires sans risque de dégradation étaient les suivantes :

- Un besoin de financement annuel de l'ordre de 10 M. d'€, le montant de l'emprunt non consommé au titre d'une année étant susceptible d'être ajouté à celui de l'exercice budgétaire suivant.
- Un produit fiscal qui s'accroît sur la seule variation des bases fiscales, ce qui exprime la volonté des Elus de maintenir le taux de T.P.U. à 15,3% pour les 3 ans à venir (15,21 % décidé en 2004).

1.2.2 La contribution de la CAGB au Sybert :

La contribution de la C.A.G.B. au SYBERT sur ses ressources propres (T.P.U.) est actuellement de 3,6 M d'€ par an.

Pour des motifs juridiques et financiers, il a été proposé dès septembre 2003, à l'occasion d'un séminaire du Bureau, de répercuter à compter de 2005, ce montant sur les reversements de TEOM et de REOM de façon à ce que la totalité du coût du traitement des déchets soit financée par ce biais.

Cela signifie une répercussion sur l'usager, via la TEOM ou la REOM (pour tout ou partie dans le cas de la TEOM) d'une moyenne de 20 €/an usager.

Cette « ressource nouvelle » (de 3,6 M d'€/an) est intégrée dans notre P.P.I.F. adopté le 12 mars 2004 ; une décision de différer son imputation sur la REOM/TEOM s'impacterait sur la section de fonctionnement et provoquerait un redéploiement à la baisse des projets communautaires inscrits dans le PPIF.

1.3 Les ajustements du PPIF par compétence

Quatre catégories de situation ont été identifiées sur la base des données du PPIF voté en mars 2004.

1. Les opérations en cours sans problème particulier
2. Les opérations en attente de décision ou d'étude
3. Les opérations sans décision
4. Les opérations bouleversées par des variations de coûts

Les grands équilibres budgétaires font apparaître que sur une inscription budgétaire de 23,5 M. d'€ d'investissements réels prévus en 2004 (hors reports et dette) près de 11 M. d'€ sont consacrés au développement économique et 5,5 M. d'€ au transports.

Par ailleurs, 5 M d'€ d'investissements ont été reportés de 2003 sur 2004 ce qui porte à 28,5 M d'€ les investissements pour l'année.

Différentes raisons modifient la programmation initiale :

- Certaines opérations sont retardées pour des raisons administratives et techniques
- Des décisions politiques sont encore en cours

Ainsi près de 6 M. d'€ relevés dans l'analyse détaillée par compétence pour 2004 seront reportées voire pour certaines d'entre elles annulées.

Le constat par compétence :

Section investissement

Les taux de réalisation au 30 août 2004 par rapport au montant de 23,5 M. d'€ sont :

D : 44,6 % R : 14,27 % principalement des subventions

Par compétence, il est proposé d'examiner les opérations susceptibles de réajustement.

1.3.1 Compétence économie

Investissement

La compétence économie a consommé 5,7 M. d'€ sur 10,8 M. d'€ ouverts au BP 2004 en investissement.

Sur ce montant, 1,9 M. d'€ représentent le remboursement de l'avance TEMIS à la ville de Besançon, 3 M. d'€ d'acomptes versés pour la maison des microtechniques, 670 K€ d'avance sur les Hauts du Chazal, 104 K€ pour l'augmentation du capital de la SEDD.

Toutes ces opérations relèvent d'engagements dont le déroulement se poursuit selon les modalités et décisions politiques prévues.

Le niveau de recettes encaissées à ce jour est très faible, 366 K€ pour un montant prévu de 2 705 K€.

Pour la fin de l'année, on peut estimer que 2,5 M. d'€ supplémentaires seront consommés principalement dû à la poursuite de réalisation de la maison des microtechniques et au versement de l'avance à TEMIS.

Au titre des opérations en attente de décision ou en cours d'étude voire celles pour lesquelles aucune décision n'est effectivement prise à ce jour le montant total représente 3,8 M. d'€ de dépenses et 0 € de recettes.

Sont concernées les opérations suivantes avec les questionnements y afférents.

- SEM Patrimoniaire : 660 K€ / an de 2004 à 2007 : sur quelles bases sera-t-elle fondée ?
- Zone des Marnières et Portes de Vesoul : 18,3 M. d'€ sur 2004-2007 dont 12,6 M. d'€ de foncier et 2,4 M. d'€ pour 2004 : qui doit porter la réalisation de ces zones et du foncier, l'ensemble des projets doit être revu avec pour finalité de réaliser des bilans équilibrés voire excédentaires.
- Les Andiers : 420 K€ en 2004 → 2007
- Marchaux-Chaufontaine : 360 K€ 2004 → 2007 : la décision préfectorale de rapporter la Z.A.D de 70 à 50 Ha a retardé les procédures inhérentes à la réalisation de la zone

Les retards pris pour réaliser les zones inscrites au budget 2004 et au PPIF autorisent un redéploiement des crédits sur les zones prioritaires à réaliser. Afin que des décisions politiques soient rapidement prises et dès à présent, il a été décidé de solliciter l'Agence Foncière pour qu'elle puisse activer l'acquisition pour notre compte dans les zones précitées.

Fonctionnement

En section de fonctionnement, la consommation des crédits est à 40 % du budget de la compétence et sera partiellement ou quasiment réalisée si les crédits prévus pour l'achat de SM2 E, 150 K €, la friche de Trépillot, 110 K € (maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon) sont utilisés.

Conclusions

Il est proposé de redéployer 3,8 M d'€ de l'année 2004 provenant de la section d'investissement sur les années suivantes en fonction des décisions prises.

Pour cette compétence, il est également proposé de lancer en priorité les actions susceptibles de débiter dès 2004 à savoir :

- Conformément à la délibération du 8 octobre 2004, acquérir au plus vite les locaux de la SM2E pour un montant estimé à 1,4 M d'€ par le service des domaines. Il en résulte que sur les crédits de fonctionnement initialement affectés à cette opération, 150 K€ seront récupérés et que le financement de l'opération sera repris en section d'investissement sur les crédits de foncier impartis à d'autres zones non réalisables en 2004.
- Lancer les études préalables à la réalisation des zones des Marnières et des Portes de Vesoul et acquérir selon les opportunités existantes le foncier disponible
- Procéder comme ci-dessus pour la zone de Marchaux Chaudfontaine
- Relancer les démarches et les études pour créer rapidement un outil d'immobilier d'entreprise

Tous ces points constituent des priorités pour le nouveau Vice Président délégué au développement économique qui doit redimensionner les opérations sur la durée de leur réalisation dans le cadre des coûts identifiés dans le PPIF initial

1.3.2 Compétence Tourisme

Investissement

Les appels d'offres pour la réalisation des équipements fluviaux sont lancés pour choisir la maîtrise d'œuvre ;

Seule la maison éclusière sera réalisée en 2004 soit 108 K €. Les 233 K € prévus en 2004, pour la base technique et les quais peuvent être maintenus si le marché de maîtrise d'œuvre est notifié avant la fin de l'année.

Toutefois, cette opération déterminait un financement Interreg de 500 K € qui n'a pas abouti. Sauf à envisager que des crédits d'investissement provenant d'autres opérations pourvoient à cette perte la réalisation de cette opération s'effectuera sur la base d'un nouveau plan de financement.

Fonctionnement

Au titre du fonctionnement : la consommation est de l'ordre de 55 % pour 2004 principalement générée par la subvention versée au S.M. de Nancray qui représente 80 % du total consommé.

Sur un solde de 200 K €, il restera à financer :

- l'étude du plan d'eau d'Osselle : 55 K €
- celle relative aux liaisons douces qui sera confiée à l'ONF : 35 K €

Conclusions

Il est proposé de :

- ❖ Maintenir les crédits de fonctionnement en l'état.
- ❖ Revoir le plan de financement des équipements fluviaux sur la durée de l'opération en conservant le même niveau de dépense c'est-à-dire en intégrant la perte du financement européen attendu.

I.3.4 Compétence infrastructures

Investissement

A partir du 1^{er} Janvier 2005, le F.C.T.V.A. sera récupérable soit environ 570 K € par an sur le fond de concours versé pour le contournement.

Outre les accords à finaliser avec l'Etat pour stabiliser notre participation au contournement à 3,7 M d'€ par an (En D.M. le montant a été diminué de 500 K €), quitte à allonger la durée pour absorber les suppléments, 2 dossiers majeurs sont sujets à des modifications de coût.

Entrée Est

L'opération a été prévue en AP/CP, pour un coût de 10,2 M d'€ jusqu'en 2007, de 12 M d'€ jusqu'en 2008.

Au regard des nouvelles estimations des travaux, il est proposé de réajuster l'Autorisation de Programme (AP) initiale sur la période de réalisation du projet c'est-à-dire de 2004 à 2008.

La consultation pour les marchés de travaux vient d'être lancée et la notification n'aboutira pas avant la fin de l'année. Considérant cette situation et la révision du coût du projet, il est proposé d'annuler sur 2004, 1 M d'€ crédit et 912 K€ de subvention à reporter comme l'indique l'AP révisée n°04.1 décrite dans le rapport qui suit.

Le T.G.V.

A l'occasion d'une réunion du mois de juin il a été annoncé un surcoût au projet qui aurait pour incidence, selon la clé de répartition initiale, d'augmenter la participation de la CAGB.

Aujourd'hui les montants inscrits au PPIF sont de 6,4 M. d'€ répartis ainsi :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Initialement	0,31	0,24	1,16	1,16	1,16	1,16	1,16	

Or, il n'y aura pas de demande de participation pour 2004, et les nouvelles contributions vont faire l'objet de prochaines discussions avec les partenaires du projet.

Au titre de l'année 2004, le montant pourrait être affecté au paiement de la participation au contournement réduit de 500 K € en DM I ;

Par ailleurs, 90 K € d'études ont été budgétisés. Ils pourraient être réduits de 50 K €, qui seraient également affectés au contournement.

Conclusions pour 2004

Il est proposé les ajustements récapitulés dans le tableau ci-après :

		B.P. + D.M.	A payer	Manque	Par D.M.
Fonctionnement	Contournement FCTVA + 570 K €/an à compter de 2005	3.275	3.775	500 k €	310 K € de TGV 50 K € d'études 140 K € à trouver (voir autres compétences)
Fonctionnement	T.G.V.	310	0	0	Négociation des clés de financement entre les partenaires sur la durée
Investissement	Entrée Est	2.100	1.100	0	Le foncier devra résorber une partie du surcoût

I.3.4 Compétence Habitat

En fonctionnement, environ 80 % des 600 K € seraient consommés. Cette hypothèse étant susceptible de varier selon les demandes de subvention des bailleurs qui appellent les subventions accordées par la C.A.G.B. sur un délai de trois à quatre ans après leur octroi.

Potentiellement, 100 K € seront récupérés en section de fonctionnement.

La question demeure pour les 500 K € d'acquisitions foncières budgétisées en investissement et en prévision de non consommation. Une démarche vis-à-vis les communes est en cours afin d'inciter à utiliser ces crédits dès 2005 et transférer les 500 K€ inscrits en 2004 sur 2005.

Conclusions

- Il est proposé de redéployer 500 K€ d'acquisitions foncières en 2005 et les recettes correspondantes évaluées à 200 K€ / an.
- 100 K € récupérés en fonctionnement

I.3.5 Compétence Politique de la Ville

En fonctionnement, la quasi-totalité des crédits sont consommés principalement avec le financement du P.L.I.E. et de la convention pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe. La subvention de renouvellement urbain le sera également.

En investissement sur les 890 K € dédiés à l'aménagement des aires « gens du voyage ». Il y aura une sous-consommation, le foncier n'étant pas acquis à ce jour. Le montant sera à réinscrire en 2005 avec les recettes correspondantes de 323 K€ inscrites en 2004.

Conclusions

Sont proposés les ajustements suivants :

2004	2004	2005	2006	2007
Dépenses Prévues	DM3	PPIF	PPIF	PPIF
890	- 750	993	730	750

1.3.6 Compétence Equipements Culturels et Sportifs

En fonctionnement environ 70 % des 613 K € seront consommés notamment avec le fond de concours pour le Palais des Sports : 379 K € et d'autres subventions.

L'opération Ordiclass sera réalisée en 2005.

La question reste entière pour l'enseignement musical doté de 140 K € dont 40 K€ destinés à l'étude sur l'enseignement musical et le CNR et 100 K de soutien aux écoles de musique.

Dans le cas où 100 K € de soutien aux écoles de musique ne seraient pas attribués ; il est proposé de reprendre 50 K €.

Pour l'investissement

La Malate :

Initialement le projet avait été évalué à 12,7 M d'€ TTC répartis ainsi dans le PPIF

COUT OPERATION TTC	2004	2005	2006	2007	2008
Etude stade et bâtiment + maîtrise d'oeuvre	300 000	300 000	180 000		
Acquisition foncière bâtiment VNF	600 000				
Travaux stade nautique+bâtiment		690 000	690 000	9 100 000	
Reconstruction stade de foot		240 000	240 000		
Passerelle			360 000		
TOTAL HT	3 600 000			9 100 000	
	12 700 000 TTC				

La commission n°9 projette la révision du contenu du projet, ainsi :

COUT OPERATION TTC	2004	2005	2006	2007 et +
Acquisition foncière bâtiment VNF		480 000		
Etude + maîtrise d'oeuvre bâtiment		180 000		
Travaux bâtiment			960 000	
Passerelle : étude, maîtrise d'oeuvre et travaux		360 000		
Aménagement des berges/de cheminements (rive droite)		120 000		
Déplacement terrain de foot + vestiaires + club canin				480 000
Etude + maîtrise d'oeuvre+ travaux stade d'eaux vives				10 166 000
	0	1 140 000	960 000	
TOTAL	2 100 000 €			10 646 000 €
	12 746 000 TTC			

Par ailleurs, suite à la décision de la FFCK du mois d'avril dernier, le site de Besançon ne serait pas retenu comme pôle France. Ainsi, la commission a repoussé la réalisation du stade d'eaux vives et il conviendra de réétudier en 2007, à la fois le programme de ce stade, et le plan de financement avec les partenaires. De plus, le dossier INTERREG 3B porté par les partenaires anglais n'a pas été retenu par l'Union Européenne (décision du 30 juin 2004) et en conséquence les financements envisagés émanant de nos partenaires pourraient être redéployés ainsi sur la période 2004-2006.

Plan de financement prévisionnel projet revu + sans INTERREG [Hypothèse Possible]

FINANCEURS	Programme	Montant TTC €	Taux
CAGB		720 à 900 000 €	34 à 43%
Département du Doubs	CITE	480 000 €	23 %
Région Franche-Comté	ATSR	120 000 €	6%
	Autre ligne financière	?	?
Etat	ATSR	600 000 €	28%
TOTAL		2 100 000 €	100%

Selon cette version, en 2004 : 900 K € pourraient être récupérés.

Toutefois à compter de 2007 le projet de la Malate et plus particulièrement le financement de la tranche relative à la réalisation du stade d'eaux vives serait à revoir dans le cadre de la concurrence de ce projet avec l'éventuelle prise de maîtrise d'ouvrage du C.N.R. par la CAGB.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de prendre la décision de scinder en 2 tranches indépendantes, le projet :

- De 2005 à 2006 pour 2 100 M d'€ T.T.C., l'achat du bâtiment VNF et son réaménagement, les travaux sur la passerelle, l'aménagement des berges en rive droite.
- Puis en 2007 et suite, de décider la réalisation ou non du stade d'eau vive pour 10,6 M d'€ TTC. Les financements externes seraient alors à revoir avec les partenaires.

Cette hypothèse permettrait à la CAGB de prendre la compétence « enseignement musical » et de réaliser le cas échéant en maîtrise d'ouvrage, le CNR pour un coût de 14 M d'€. Dans cette hypothèse, une recherche de subvention devra se faire auprès des partenaires et un transfert de charge du fonctionnement serait à prévoir dont l'impact financier reste à étudier.

Conclusions

Fonctionnement : Il est proposé de récupérer 50 à 150 K € en 2004.

Prévoir :

- davantage de soutien aux écoles de musique à partir de 2005 et suivantes.
- Selon la décision prise pour l'enseignement musical et le CNR, il faudrait augmenter les charges supplémentaires à compter de 2008 si la gestion de l'enseignement musical relevait de la CAGB.

Investissement : 2005 -2007 : 2.100 K€ TTC au lieu de 3,6 M d'€ TTC soit une économie de 1,5 M. € dont 900 K € à récupérer en 2004 et 600 K€ sur 2005. L'opération de la MALATE sera réalisée selon la programmation de la 1^{ère} tranche.

I.3.7 Transport : budget principal

Fonctionnement : Budgétisé : 141 K € - consommés : 32 K €.

Investissement : sur 1515 K € sont déjà engagées les études sur le PDU et la halte ferroviaire du Pôle Santé pour un total de 220 K € et les travaux de la voie en site propre Haut du Chazal pour 440 K €.

L'aménagement du P + R TEMIS prévue pour 200 K € est à conserver.

Par contre, les crédits afférents à des aménagements de voirie, aux carrefours à feux n'ont pas été consommés soit 275 K €.

Conclusions :

Il est proposé de récupérer en investissement 200 K € sur 2004 et de revoir à la baisse ces crédits sur les années suivantes car chaque année ils sont très peu utilisés.

Il est proposé de maintenir 75 K€ au titre des carrefours à feux dont l'étude sera finalisée sur 2004.

I.3.8 Transport budget annexe

En fonctionnement 2004 : 70 % des crédits sont consommés en dépenses contre 49,4 % de recettes encaissées : le VT perçu au 31/8 est à 53 % et la billetterie à 46,4 %.

Il est à signaler que les 310 K € de l'enquête ménage ne sont pas encore utilisés : cette dernière débute en octobre 2004 pour 9 mois. 200 K € sont à récupérer et réinscrit en 2005 ;

En investissement sur 3,4 M d'€ : 3 M d'€ sont réalisés notamment pour des achats de bus acquis en 2003 et payés en 2004

300 K€ par an sont budgétisés dans le P.P.I.F. pour le rachat des dépôts. Cette opération n'est actuellement pas envisagée

Conclusions :

En fonctionnement, il est proposé de récupérer 200 k € au titre de l'enquête ménage et à réinscrire en 2005.

En investissement de reprendre 300 K€ par an en investissement pour le rachat des dépôts.

I.3.9 Compétence Environnement

Quasiment aucun crédit n'est consommé en fonctionnement en 2004 sur 400 K € il est fort probable que seuls la charte environnement, l'étude énergie Athénée et le fleurissement aboutiront.

Environ 140 K € sont à récupérer.

En investissement, l'opération espaces naturels ne sera pas réalisée en 2004 (90 K €), également la plateforme bois. En conséquence, il est proposé de décaler cette dernière sur 2005 et 2006.

Conclusions :

Il est proposé :

en fonctionnement de récupérer 140 K €

en investissement de redéployer les crédits affectés à la plate forme bois comme suit :

2004 : - 404 K €

2005 : 404 K €

2006 : 404 K €

1.3.10 Compétence Aménagement de l'Espace

Le fonctionnement est lié à celui du S.I.G. les appels d'offres ont été lancés, les titulaires retenus. Les crédits de fonctionnement et d'investissement au total : 200 K € seront probablement consommés.

Pour les friches industrielles, l'intérêt communautaire n'ayant été déterminé que le 9 juillet 2004, les appels d'offres n'étant pas encore lancés, 100 des 150 K € pourraient être reportés sur 2005.

Conclusions :

Il est proposé :

en investissement de retirer 100 K € en 2004.

1.3.11 Compétence projet d'Agglo

Aucune modification particulière n'est envisagée sur 2004 et les années suivantes.

1.3.12 Administration Générale

40 % des crédits sont consommés en investissement dont 60 % de ceux dédiés à l'achat de locaux budgétisés à 150 K € pour 2004 et 200 K € les années suivantes.

La perspective d'acquisition des locaux NOOS envisagée pour 2004 suppose qu'environ 700 K d'€ soient virés pour les acquisitions à entreprendre en 2004. Dans l'hypothèse où la vente ne serait pas conclue en 2004, les crédits seront inscrits au BP 2005. Dans l'hypothèse où la vente serait réalisée en 2004, la programmation sur les 2 années serait la suivante :

	Acquisition	Climatisation centralisée	Aménagements	Mobiliers et divers
2004				
NOOS	656 K€			
2005				
RAYMOND 2^{ème} étage ; 1^{er} étage MEDERIC et SAIEMB	300 K€	200 K€	520 K€	80 K€
UGAP	380 K€		100 K€	
TOTAUX	1,336 K€	200 K€	620 K€	80 K€
TOTAL GENERAL 2 236 K € sur 2004 et 2005				

En 2005, le besoin complémentaire par rapport aux inscription existantes du PPIF serait de 500 K € pour les locaux UGAP et autres et 200 K € pour les aménagements.

Les crédits de fonctionnement sont consommés à 56 % mais toutefois Il faut prévoir 110 K € pour le complément de l'étude collective.

Conclusions :

Il est proposé :

d'ajouter en investissement + 0,66 M d'€ pour les locaux et leur aménagement en 2004

+ 1 M d'€ pour les locaux et aménagement en 2005 ajoutés au 200 K € inscrits au PPIF

Fonctionnement : + 110 K € pour le financement complémentaire de l'étude sur la collecte.

I.4 Sybert : Le taux de TVA pour le tri et l'incinération

Aujourd'hui les communes et syndicats qui opèrent dans la collecte et avant le 1/1/2004 sur le traitement bénéficient par l'existence des contrats Eco-emballage du taux réduit de TVA de 5,5%. La moyenne du taux réduit global est de l'ordre de 8,2% sur l'ensemble des usagers relevant des collectivités membres de la CAGB car la ville de Besançon n'a pas achevé la pratique du tri sur l'ensemble de ses usagers.

Le transfert de la compétence tri et incinération ne permet pas à la CAGB de bénéficier de ce taux car cette dernière ne dispose pas de la compétence collecte.

Dans le courant du 1^{er} semestre, un courrier a été adressé aux services fiscaux pour obtenir une réponse sur l'application de la TVA au taux réduit sur la contribution de la CAGB au Sybert.

Le montant de cette TVA c'est-à-dire du différentiel entre le taux plein de 19,60 % et celui de 5,5 % bénéficiant aux communes et syndicats ayant contractualisé avec Eco emballage serait de l'ordre de 550 K € et serait à payer sur le produit de la T.P.U.

Un courrier dédouane le Sybert de l'application du taux plein sur la contribution de la CAGB.

I.3.13 Autres variations

En raison des diminutions de base constatées en 2004, il est proposé de réduire par prudence le produit de TPU par rapport au PPIF selon la progression suivante :

- + 1,0 % en 2005 = - 2 469 K €
- + 2,5 % en 2006 = - 2 938 K €
- + 3,0 % en 2007 = - 3 239 K €
- + 3,0 % en 2008 = - 3 356 K €

12 M d'€ (le calcul intègre les variations de DGF)

L'évolution du produit de TPU initialement prévue au PPIF était de 3,5 % par an.

L'évolution de l'annuité de la dette devra être maintenue au rythme programmé.

Conclusion générale :

Les prévisions de réalisation pour 2004 justifie la mise en place de méthodes de suivi dont l'approche permettra de présenter au Conseil de Communauté selon un terme à déterminer une revue des projets.

C'est sur la base de ces principes rappelés ici que nous pouvons proposer les réorientations suivantes qui feraient alors l'objet d'arbitrage et de décision politiques dans les semaines à venir.

Les marges dégagées en 2004 sur l'investissement sont :

- En économie environ 3,8 M. d'€
- Pour le transport environ 700 K€
- Habitat/politique de la ville : 700 K€
- La Malate : 900 K€ TTC

Soit environ 6 M. d'€ reportés sur les années ultérieures, voire annulés partiellement.

En fonctionnement les marges dégagées en section de fonctionnement pour 2004 sont de l'ordre de 500 K€ éventuellement à inscrire sur les années suivantes.

Par ailleurs d'autres éléments viennent en atténuation des recettes ou de dépenses supplémentaires pour 2005.

- Il s'agit de la prévision de recette de la TPU pour laquelle il faut considérer les prévisions du PPIF, soit un manque à gagner de l'ordre de 2,5 M. d'€ en 2005 voire plus encore les années suivantes.
- Le taux de T.V.A. pour le tri et l'incinération qui dans le cas où le taux réduit ne serait pas validé nous obligerait à réapprovisionner environ 550 K€,
- La répercussion du coût de fonctionnement actuel du SYBERT sur les reversements de TEOM et de REOM représente un enjeu de 3,6 M.d'€ par an. Au cas où nous souhaiterions lisser l'application de cette mesure sur 2 exercices budgétaires cela atténuerait nos recettes de fonctionnement de 1,8 M.d'€ sur 2005.
- La participation au T.G.V. prévue au PPIF reste inscrite au même niveau mais elle pourrait être revue à la hausse,
- A l'inverse la loi de finances pour 2005 nous permet de récupérer la T.V.A. sur les fonds de concours ce qui représenterait 570 K€ en recettes supplémentaires chaque année sur le contournement.
- Enfin la programmation de l'extension des locaux de la CAGB à la City nous conduirait à acquérir pour 700 K€ de locaux en 2004 (éventuellement en 2005), puis 700 K€ en 2005 et de réaliser des travaux pour 600 K€, ceci en dépenses d'investissement nouvelles à inscrire.

En conclusion :

1) La philosophie globale des propositions d'ajustement du P.P.I.F. est conforme aux règles de pilotage énoncées en mars 2004 :

- nous constatons des retards dans la réalisation de certains projets
- nous constatons que nos moyens se resserrent tout en respectant nos plafonds (emprunt, taux de TPU)

Afin d'accroître notre efficacité, nous devons engager plus de projets, pour réaliser d'avantage chaque année, mais en acceptant que l'ensemble soit réalisé en temps plus long.

2) Nous allons donc procéder à des lissages, des différés, voire des annulations d'opérations.

Ceci nous impose d'accepter de prendre plus de temps et exige une forte solidarité de tous à l'égard des décisions que nous prendrons.

3) Et en définitive, le maintien des grands équilibres moyennant les réajustements proposés devrait nous permettre :

- De maintenir un niveau d'investissement élevé en économie de l'ordre de 9 à 10 M. d'€ /an, en rationalisant le plus possible les investissements,
- De poursuivre les efforts en faveur des transports et déplacements, tout en maîtrisant les coûts de l'exploitation,
- De respecter les engagements pour les différentes compétences, tant en politique contractuelle (contrat d'agglomération, CITE, ATSR) que traditionnelles (habitat, politique de la ville...)
- De redéployer une partie des crédits non consommés ou reportés sur une ou deux autres compétences dont les réflexions sont avancées.
- Et d'intégrer l'enseignement musical et le C.N.R. comme opération pour prendre rang en temps et en montant voulus.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état d'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement et Fonctionnement.

Pour extrait conforme,

Le Président